

d'énormes chiens dont l'occupation devait être, sans doute, soit de flairer les sentiers, soit de retirer des neiges les soldats qui pourraient s'y trouver ensevelis. Le journal ne manqua pas de terminer sa description par affirmer que, quelle que fut l'opinion des lecteurs sur le mérite artistique de la gravure, on pouvait être certain qu'elle avait celui d'une scrupuleuse exactitude. Voici maintenant les faits tout simplement et en peu de mots : 1o. Pas un seul des 7000 soldats qui ont traversé le Nouveau-Brunswick en 1861-62 n'a fait le trajet à pied ; 2o. Pas un n'a porté son havre-sac ; 3o. Ils n'ont pas trouvé la moindre montagne sur leur chemin ; 4o. Les bouquets à polls ne leur ont été envoyés que l'été suivant ; 5o. Aucun officier ne et le trajet à cheval, et si quelqu'un avait entrepris pareille chose, il y aurait sans doute perdu l'un ou l'autre de ses pieds, ou peut-être tous les deux ; 6o. Ils n'avaient que faire des sauvages ni d'aucune autre espèce de guides, vu qu'il eût fallu beaucoup d'habileté pour venir à bout de s'écarter sur le grand chemin que parcouraient, tous les jours, les milles de Sa Majesté entre St. Jean et la Rivière-de-Loup, et le long duquel on ne perd jamais de vue ni les poteaux, ni les fils du télégraphe.

Les légendes sauvages que raconte M. Gordon ne sont pas plus étonnantes que celles du *London News* et des journaux du vieux monde, lorsqu'ils parlent de ce pays. L'une d'entre elles, celle des Iroquois à la chute de Golbrook, a déjà été racontée avec quelques variantes par M. Taché, dans les *Soirées Canadiennes*, sous le titre de "Sagamos du Kaskouk."

Parmi les autres, il s'en trouve trois qui nous ont beaucoup frappé et que nous reproduisons dans notre prochain journal anglais. La première a tous les caractères d'une parabole biblique, la seconde est absolument un apologue dans le genre des fables de l'Indien Pipipi, et la troisième offre des traces non équivoques de la Genèse ; l'arche de Noé et la tour de Babel s'y retrouvent parfaitement. Si elle n'est point due aux récits des missionnaires, si elle remonte réellement à l'époque primitive de ce pays, elle est une forte preuve de l'unité des traditions humaines et de la vérité des Livres-Saints. Ces légendes, du reste, ajoute l'auteur, forment un ensemble comme celle d'Hawatha, que Longfellow a si heureusement versifiée. Ce sont les aventures d'une sorte de héros qui est plus qu'un homme ; mais pas tout à fait un Dieu.

Petite Revue Mensuelle.

Deux grands événements, l'un à l'étranger, l'autre à l'intérieur, dominent tous ceux qui se sont accomplis dans l'espace de temps dont nous avons à esquisser l'histoire.

À l'étranger, la convention du 15 septembre, qui a pris tout le monde par surprise, a été et demeure encore la grande affaire. Le Danemark sacrifié, la Pologne écrasée, le Mexique en voie de régénération, tout cela a fait place à la question italienne, que l'habile prestidigitateur des Tuileries a fait reparaître sur la scène au moment où la France, libre de préoccupations extérieures, allait s'occuper un peu d'elle-même, ce qu'elle fait rarement sans que le pouvoir, quel qu'il soit, n'ait le droit de s'en alarmer. L'Italie, quand elle n'est pas suivant une expression devenue célèbre, le champ de bataille de l'Europe, est le tapis vert de sa diplomatie. Quand cessera-t-on de tailler avec l'épée de Brennus, ou de retailer avec les ciseaux du prince de Metternich, ce vieux Latium, cette antique Etrurie, la terre aux grandes choses, aux grands hommes et aux grands problèmes ? Italie que nous veux-tu ? Spectre aux apparitions périodiques, qui surgis à chaque nouvel acte de la grande tragédie moderne que nous demandes-tu cette fois ? Veux-tu l'empire du monde ?

Il n'en est plus question pour personne et s'il était possible de l'avoir, toi seule le posséderais, et chose étrange, tu ne l'agites que pour le perdre !

Mais ne voilà-t-il pas que la Petite Revue se livre à la prosopopée, chose qui est passée de mode et qui, dans tous les cas, ne lui va point du tout ? Disons donc tout simplement que l'Italie en voulant Rome pour capitale, en insistant à déposséder le Souverain Pontife compliqué sa position, met des obstacles insurmontables à sa véritable indépendance et à son unité, et cela pour le beau résultat de faire passer ailleurs peut-être la plus grande et la plus réelle domination qu'un pays puisse, dans notre siècle, exercer sur le reste du monde.

Parmi les probabilités dont le champ reste ouvert à la suite de la convention du quinze septembre, il s'en trouve une que M. Emile de Girardin a très-rudement exposée, dans un article qu'il a intitulé "L'Italie se serait-elle trompée ?" Il suppose qu'une fois le gouvernement italien établi à Florence, une fois les troupes françaises retirées de Rome, comme le veut la convention, le gouvernement papal succombera nécessairement, livré à lui-même, sans protection contre l'ambition plus ou moins déguisée du Piémont ou si l'on veut de l'Italie constitutionnelle. Mais alors qui empêchera l'Autriche, puissance catholique comme la France, de profiter de cette circonstance pour se déclarer la protectrice de la papauté et faire une nouvelle guerre d'Italie ? Croit-on que la France qui, à la demande de l'Italie, aura évacué Rome, y passera les Alpes pour faire de nouvelles éditions de Magenta et de Solferino ? Est-elle plus éternelle garante du royaume de Victor Emmanuel qu'elle ne l'est de la Papauté ? Selon M. de Girardin, la présence de la France à Rome tient l'Autriche enfermée dans son quadrilatère ; son départ lui laisse le champ libre. Le principe de non-intervention serait alors aussi fatal au Piémont qu'il lui a été favorable lorsqu'il n'avait à combattre que des ennemis comme la Duchesse de Parme et Pio IX.

En attendant, les journaux ministériels ou officieux se sont partagé les rôles pour la défense de la convention, attaquée de plusieurs côtés à la fois. Ils ont pour bien dire formé le carré autour de cette œuvre diplomatique, faisant face à ses adversaires à des points de vue diamétralement opposés. Aux amis de la papauté temporelle, les uns ont dit que Pio IX n'avait rien à craindre, et que Florence capitale assure Rome au Pape ; les autres ont assuré aux Italiens et au besoin aux *Italianismes*, que Florence n'était qu'une halte vers Rome, que la signature du traité était la déchéance de Pio IX.

Tandis que cette discussion se poursuit en France, le nouveau ministère, qui a succédé à celui que les émeutes de Turin, à propos même de cette convention, avait renversé ; ce ministère, présidé par le général LaMarmora, fait passer dans les chambres italiennes les mesures nécessaires à l'exécution du traité et se conduit avec une rare habileté.

Il y a tout sans doute de la grande question italienne à celle de notre confédération ; celle-ci cependant qui touche à l'avenir de contrées plus grandes que l'Europe et susceptibles d'acquiescer une bien forte population, n'est point non plus à dédaigner. Elle préoccupe assez vivement la presse de Londres et celle de Paris comme à ce de France, au sujet de la convention du 15 septembre, se trouve à faire face à des adversaires placés à des points de vue absolument opposés et sa situation au milieu des assertions et des prévisions contraires, n'est point sans quelque analogie avec celle que nous avons esquissée.

Tandis que se tenaient les conférences à Québec, et au moment où l'on assurait que l'un des principaux objets que l'on avait en vue en formant une confédération, c'était de pouvoir plus efficacement à la défense du pays contre l'invasion étrangère, une circonstance tout à fait imprévue, une véritable aventure de filibustiers, mettait en péril nos relations avec nos seuls ennemis possibles, nos malheureux voisins des Etats du Nord. Une bande armée, organisée sur les frontières, mais, paraît-il, en dehors de notre territoire, s'est précipitée sur la petite ville de St. Albans, y a pillé les banques, et fait feu sur quelques individus, dont un a été tué. Les mesures les plus actives ont été prises par notre gouvernement, pour l'arrestation des malfaiteurs qui, après leur coup de main, s'étaient réfugiés en Canada. Grâce à l'activité de notre police et de nos autorités locales, un bon nombre d'entre eux sont en prison et attendent la décision de M. le juge Conseil, qui doit prononcer sur la demande d'extradition faite en conformité des dispositions du traité Ashburton. Les inculpés se disent soldats de la confédération du Sud et offrent de prouver qu'ils ont agi d'après des instructions particulières de leur gouvernement et pour venger la dévastation de leur pays par les généraux du Nord ; ils ont demandé un délai qui leur a été accordé. Plusieurs questions de droit international se trouvent soulevées dans cette cause, qui ne manquera point de devenir célèbre quelque en soit l'issue.

La réélection du président Lincoln, par une écrasante majorité sur son concurrent McClellan, n'a pas jusqu'ici imprimé, comme on l'aurait cru, à la lutte fratricide une plus grande énergie, ni du côté de la vieille république ni de celui de la nouvelle confédération. Cette guerre sanglante se traîne toujours dans la même ornière où elle est entrée depuis bientôt quatre ans. L'expédition audacieuse de Sherman, à travers la Georgie, a bien révélé chez les gens du Sud une lassitude et une impuissance qui ne présagent rien de bon pour le résultat final de la lutte ; mais elle n'a eu jusqu'ici d'autres succès que ceux de la désolation et de la ruine ; le Tennessee et les régions de l'Ouest offrent le même spectacle de batailles et d'escarmouches gagnées ou perdues, mais dans lesquelles cependant le Nord, depuis quelque temps, est plus souvent perdant que gagnant. On s'attend à une nouvelle grande bataille entre les deux armées du Potomac ; mais qui saurait dire que celle-ci sera plus décisive que toutes celles qui l'ont précédée ?

La mort du duc de Newcastle a enlevé au gouvernement anglais un des hommes les plus au fait de la situation américaine et des besoins de notre pays. Dans le voyage qu'il fit en Amérique avec le Prince de Galles, il y a déjà quatre ans, il avait pu constater l'état des partis politiques dans les colonies et dans la république voisine, et juger de leurs tendances et de leurs aspirations par ses observations personnelles, avantage que possèdent rarement les hommes d'état de la métropole.

Henry Pelham, cinquième duc de Newcastle, naquit le 22 mai 1811, et reçut son éducation à Eton et à Oxford. Il fut élu à la chambre des Communes en 1832, par le Nottinghamshire. Son père étant devenu duc de Newcastle en 1834, il devint lui-même comte de Lincoln. Il fut nommé un des lords de la trésorerie la même année. Moins dévoué que son père au parti ultra-tory, il suivit Sir Robert Peel en 1846, lorsque celui-ci proposa la révocation des lois sur les céréales. Nommé secrétaire d'état pour l'Irlande en 1846, il succéda à son père comme duc de Newcastle, le 12 janvier 1851. En décembre 1852, il devint ministre de la guerre et des colonies, dans le cabinet de Lord Aberdeen. En 1855, les deux portefeuilles ayant été séparés, le duc choisit celui de la guerre. C'est à un funeste choix au moment de l'expédition de Sébastopol. On mit sur le compte de l'inhabileté du ministre, ce qui n'était dû qu'aux résultats d'un mauvais système, trop vieux pour être changé en un instant ; le duc résigna, mais l'enquête qui fut faite plus tard, le justifia complètement. En 1859, il fut nommé de nouveau ministre des colonies ; et revint cette charge jusqu'à ce que la maladie le força à l'abandonner ; il y a de cela quelques mois seulement. On se rappelle l'impartialité et la fermeté qu'il manifesta dans les positions difficiles où il se trouva souvent placé, lors du voyage du